

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JUILLET 2011

Membres en exercice :	17	L'an deux mille onze, le vingt six juillet , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire.
Membres présents :	13	Date de la convocation : 21 juillet 2011.
Suffrages exprimés :	13	Présents : Marie-France THERON (Maire), Jean-Claude PEREZ, Corine BLANCHARD, Claudie MARQUETON, Noël COURTIN (Adjoints), Didier CAZIMAJOU, Michel COUSSEAU, Thierry RENAUD, Ghislaine GIFFARD, Pascal MORTIER, Stéphanie BAYLE, Jean-Claude VACHER, Christiane CAZIMAJOU (Conseillers Municipaux).

Absents avec délégation : Néant
Absent excusé : Néant
Absents : Dominique HAVERLAN, Patrick DESVAUX, Stéphane ENGEL, Fanny JACQUE.
Secrétaire de séance : Ghislaine GIFFARD.

PREAMBULE

Mme THERON, Maire de PORTETS, donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 05 juillet 2011. Aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. Thierry RENAUD, Conseiller municipal siégeant au CA.PO.AR, rappelle que le projet préfectoral propose de réunir les syndicats d'eau et d'assainissement suivants :

- CA.PO.AR. (CASTRES / PORTETS / ARBANATS)
- AR.PO.CA.BE. (ARBANATS / PORTETS / CASTRES / BEAUTIRAN)
- S.I. BUDOS
- S.I. LEOGNAN / CADAUJAC
- S.I. de LOUCHATS – S.I. de LOUCHATS / ORIGNE / GUILLOS
- S.I. de PODENSAC et VIRELADE
- S.I. de la région de LA BREDE
- S.I. de SAINT SELVE (SIAEPA)
- et les deux communes : CADILLAC et CERONS

M. RENAUD indique qu'il existe sur le canton de LA BREDE des problématiques communes entre les unités gestionnaires de l'eau, qui ont abouti à la prise de compétence « ressources de substitution » par la Communauté de Communes de MONTESQUIEU en 2011, ainsi qu'une réalité hydrographique (3 bassins versants affluents en rive gauche de la Garonne) et hydrologique.

Par ailleurs, il existe de nombreuses interconnexions, que ce soit pour l'eau ou l'assainissement, entre les actuelles unités de gestion de l'eau sur le canton de LA BREDE. Les enjeux (ressources de substitution, échanges d'eau avec la CUB, ...) sont par ailleurs souvent identiques. Aussi les postulats que l'Etat a posés en matière de rationalisation de l'eau et de l'assainissement plaident en faveur d'un regroupement au niveau du canton de LA BREDE.

C'est pourquoi, M. RENAUD propose d'émettre un avis négatif au projet proposé par le Préfet mais soumet une contre-proposition.

M. Didier CAZIMAJOU, Conseiller municipal, regrette que la proposition préfectorale ne soit pas assortie d'éléments chiffrés permettant aux élus de savoir à quoi ils engagent leur commune. Il indique, et M. Jean-Claude VACHER, Conseiller municipal, avec lui, qu'encore une fois, les communes sont mises devant le fait accompli.

Mme Marie-France THERON, Maire, lui rappelle l'exemple du regroupement dans le cadre de la CDC pour lequel beaucoup d'élus étaient perplexes au début mais qui reconnaissent aujourd'hui que le regroupement et la mutualisation des moyens et des actions présentent plus d'avantages que d'inconvénients.

M. RENAUD indique que le Préfet s'est engagé à étudier les propositions faites par les communes et les syndicats sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis négatif au projet de regroupement présenté par M. le Préfet et propose, dans un esprit constructif et rationnel, avec le sens de l'efficacité, un regroupement progressif des unités de gestion de l'eau et de l'assainissement dans le périmètre cantonal de LA BREDE en observant que par l'intermédiaire des syndicats AR.PO.CA.BE, CA.PO.AR. et le SIAEPA de ST SELVE, les communes de PORTETS, ARBANATS et ST MICHEL-DE-RIEUFRET, appartenant au canton de PODENSAC, intégreraient de fait ce regroupement.

PLACEMENTS SUR COMPTES A TERME

Par délibération n°2011-34 du 26 avril 2011, il a été décidé de placer les fonds disponibles, soit 250.000,00 € sur cinq comptes à terme, débloqués en fin de mois selon ce qui suit :

- 50.000,00 € débloqués le 05 juin 2011 (n°0330422200065087) ;
- 50.000,00 € débloqués le 05 juillet 2011 (n°0330422200065188) ;
- 50.000,00 € débloqués le 03 septembre 2011 (n°0330422200065289) ;
- 50.000,00 € débloqués le 02 novembre 2011 (n°0330422200065390) ;
- 50.000,00 € débloqués le 02 décembre 2011 (n°0330422200065491).

Madame le Maire indique que le compte à terme débloqué le 05 juin 2011 (n°0330422200065087) a été utilisé pour le règlement des marchés en cours, dans l'attente de la réception de la subvention du Conseil Régional de 118.968,00 €.

Par contre, il est possible aujourd'hui de replacer pour une durée de deux mois le compte à terme débloqué le 05 juillet 2011 (n°0330422200065188).

Madame le Maire propose également de replacer pour une durée de deux mois le compte à terme débloqué le 03 septembre 2011 (n°0330422200065289)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de replacer le compte à terme de 50.000,00 € (n°0330422200065188) arrivé à échéance le 05 juillet 2011 sur un nouveau compte à terme débloqué dans deux mois (soit fin septembre / début octobre 2011) et de replacer le compte à terme de 50.000,00 € (n°0330422200065289) qui arrivera à terme le 03 septembre 2011 sur un nouveau compte à terme débloqué dans deux mois (soit fin octobre / début novembre 2011). Mme le Maire est autorisée à signer toute pièce nécessaire au règlement de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire souhaite de bonnes vacances aux Conseillers et clôt la séance à 21H45.